



AVIS

Dans sa séance ordinaire du 27 avril 2023, le Conseil municipal a adopté l'objet suivant :

1. Délibération administrative DA 107-2023 P : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du crédit d'engagement complémentaire de CHF 5'835.35 et les moyens de le couvrir

Le Conseil municipal, à la majorité par 31 oui, 0 non et 0 abstention, décide :

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 5'835.35 pour couvrir le dépassement de la DA 085-2013 de CHF 110'000.—.
2. D'amortir le crédit complémentaire selon les modalités fixées pour le crédit initial.

Le délai pour demander un référendum expire le 14 juin 2023.

Les électeurs et électrices ont le droit de prendre connaissance du texte complet des délibérations à la Mairie moyennant rendez-vous pris préalablement.

Le Président :

Raffaele Fraomene